



Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Le ministre de l'Éducation Nationale a déclaré par voie médiatique la disparition de 80 filières de la voie professionnelle et par conséquent, la suppression de certaines de postes tout en ajoutant que ces collègues pourront toujours se reconvertir (leur suffira-t-il de traverser la rue ?). Ce procédé est d'une extrême violence, dans la forme mais aussi sur le fond. Il montre le peu d'estime qu'il porte aux personnels dont il a la charge et la responsabilité. Où est la « bienveillance » tant affichée lorsque l'institution traite ses personnels comme de vulgaires pions interchangeable ? Quel mépris, à la fois pour les enseignant·es de Lycée Professionnels et pour leurs collègues du premier degré de considérer que les un·es puissent improviser le travail des autres ! Quelle méconnaissance de nos métiers ! C'est un véritable plan de reconversions forcées qui se profile sans formation qualifiante des personnels, qui n'est pas sans rappeler certaines pratiques de grandes entreprises qui ont fait parler d'elles par le passé. Comment admettre, à notre époque, de nouvelles réformes de cette ampleur sans qu'aucune étude d'impact sur les personnels, sur leur travail, sur leur emploi et sur leur santé soit envisagée ? La FSU/CGT éduc'action dénonce fermement la méthode et le fond d'une réforme qui casse les métiers de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Ce projet signe un transfert progressif mais avancé de la voie professionnelle scolaire vers le ministère du travail et à la solde des branches professionnelles. C'est un nouveau coup porté au service public d'Éducation mainte fois dénoncé par la FSU/CGT éduc'action.

La réforme du collège crée une « nouvelle sixième » qui éradique l'enseignement de la Technologie entraînant une suppression massive d'heures, un plan social qui ne dit pas son nom sur l'emploi des personnels contractuels et des compléments de service dans d'autres établissements. A la place, une heure contestée de soutien de Français ou de Mathématiques dont les contours et les aboutissements sont bien flous.

Dans le premier degré, l'application de la loi Rilhac se fait sans que les aides administratives promises aux directeurs ne se mettent en place. La mise en place de l'heure de soutien en 6^{ème} est censée répondre aux difficultés scolaires. Entre choix pédagogiques inappropriés, faisabilité incertaine et surcharge de travail, cette mesure relève d'une opération de communication qui ne répond ni aux besoins des élèves, ni à l'urgence d'une réelle revalorisation. En annonçant cette mesure, le Ministère démontre son manque total de connaissance de la réalité des écoles et de ses personnels.

Dans ce contexte, la FSU/CGT éduc'action réitère l'urgence d'une revalorisation pour tous les personnels. La promesse du Président de la République d'une augmentation salariale de 10 % pour tous les personnels ne sera, comme prévu, jamais tenue. Pire le mépris est clairement affiché pour le travail des fonctionnaires avec cette maigre revalorisation de 1,5 %, alors que l'inflation est à 6%. Quant au pacte, il est une véritable provocation pour une profession enseignante déjà épuisée à qui l'on demande de travailler toujours plus. En réalité, le Pacte n'est qu'un cheval de Troie ayant pour objectif d'alourdir notre charge de travail et d'attaquer notre statut : « **travailler plus pour s'épuiser plus !** ». Alors que l'égalité femmes-hommes, soi-disant grande cause du quinquennat, est de nouveau malmené avec le pacte ! Ce dernier repose sur le principe des missions supplémentaires, ce qui favorise les hommes.

Les personnels AESH sont toujours aussi maltraités : *valse des enfants à accompagner, changements d'emploi du temps perpétuels, matériel non-adapté, absence de formation suffisante, interdiction de l'accès aux locaux ainsi qu'aux ENT, pas de chaise et/ou de table, rémunérations indigentes, élèves qui relèvent trop souvent de structures adaptées mais qui n'ont pas pu y être pris en charge, faute de places suffisantes...* Les personnels AESH prennent des risques pour leur santé, leur sécurité et celle des élèves. Avec, à la clé, le licenciement, en cas de problèmes liés à l'exercice de leur métier. Reconnaître le métier d'AESH, ses qualifications, la pénibilité du travail effectué et assurer une juste rémunération constituent des urgences absolues. Cela passe nécessairement par la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, un employeur unique, une revalorisation salariale substantielle, mais aussi par l'abandon des PIAL et une stabilisation de l'accompagnement des élèves. Quant à la déqualification du métier d'AESH avec un regroupement des AED, c'est un funeste projet complètement à rebours des besoins des personnels AESH et des élèves qu'elles accompagnent. Un retour en arrière dramatique concernant le métier d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap. La FSU/CGT éduc'action combattra ce projet.

La FSU/CGT éduc'action dénonce régulièrement la non reconnaissance du métier d'infirmier de notre ministère. Ce sont les seuls personnels de santé à ne pas percevoir la prime Complément de Traitement Indiciaire (CTI) d'un montant de 186 € mensuel mise en œuvre dans le cadre des accords dits du « Ségur de la santé » du 13 juillet 2020. Pourtant ces personnels n'ont pas failli durant la crise sanitaire et prennent en charge de plus en plus d'élèves en souffrance, déconnectés du savoir, présentant un mal-être exponentiel. Que dire une fois plus sur l'absence de médecin du travail pour le département des Deux-Sèvres ! La prévention n'est toujours pas une priorité.

Concernant le personnel administratif, bien que plus discret, il est lui aussi particulièrement impacté par la dégradation des conditions de travail. Par exemple avec le déploiement d'Op@le qui a engendré de graves dysfonctionnements (aussi bien dans son installation que dans son fonctionnement), des retards conséquents dans le traitement des dossiers (notamment financiers). La FSU/CGT éduc'action remet en cause le transfert de la conception de logiciels utilisés dans l'Education Nationale au secteur privé, sans que les utilisateurs n'aient été associés à aucune étape dans l'élaboration de ce logiciel, leur expertise n'est pas prise en compte. Tout ceci se répercute sur la santé des personnels administratifs : souffrance accrue au travail, stress, fatigue, angoisse, démotivation ...

Jamais depuis l'existence des CHSCT puis des F3SCT, nous n'avions eu autant de retours de collègues exténués, épuisés, fatigués, agressés, méprisés, perdant le sens de leur métier. Le registre RSST liste de plus en plus de faits de Burn Out, d'agressions et de harcèlements. Toujours trop de signalements RSST ne sont pas visés par les responsables hiérarchiques, la FSU/CGT éduc'action ré-alerte sur la nécessité d'une prise en compte rapide avec des réponses adaptées aux situations par les chefs de service et non pas par les directeurs d'école.

Le programme annuel 2023 de prévention départementale qui nous a été présenté en groupe de travail doit principalement prendre en compte les problématiques sur les Risques Psychosociaux (RPS) et placer la prévention au cœur du programme. Quand recrutera-t-on enfin les acteurs de la prévention en nombre suffisant pour assurer toutes les missions et notamment la formation de tous les personnels ? Quand donnera-t-on enfin aux assistant(e)s de prévention un temps de décharge réel leur permettant d'intervenir dans leur établissement et de former leurs collègues ? Quand chaque école et chaque établissement seront-ils dotés d'un DUER à jour et d'un plan de prévention annuel ? Quant à la question du bâti scolaire, quand sera-t-il vraiment amélioré afin de faire face aux vagues de chaleur, à la résolution de la présence d'amiante et de radon ?

Avec les très nombreuses réformes régressives imposées sans le consentement des personnels, délibérément le gouvernement met gravement en danger leur santé tout en ne respectant pas la réglementation qu'il a lui-même édicté.

La FSU/CGT éduc'action rappelle de nouveau à l'employeur, que les conditions de travail ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité physique ni mentale des personnels. C'est pourquoi, Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, les représentant-es de la FSU/CGT éduc'action, vous rappellent à vos obligations réglementaires de protéger la santé des personnels et d'assurer leur sécurité.